



Annexe au  
**PLAN COMMUNAL  
DE SAUVEGARDE**

Plan ORSEC Départemental  
Dispositions spécifiques  
**STOCKAGE et  
et DISTRIBUTION  
de COMPRIMÉS d'IODURE  
de POTASSIUM**

mars 2013





PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE  
DISTRIBUTION de COMPRIMES  
D'IODURE de POTASSIUM  
**Contexte général**

Ce document est un résumé du dispositif départemental de distribution à la population de comprimés d'iodure de potassium en cas d'accident nucléaire entraînant des rejets d'iode radioactif dans l'environnement.

Le document intégral, communiqué par la préfecture, est joint au dossier PCS « Plan Communal de Sauvegarde » consultable en mairie.

## **Préambule**

En cas d'alerte sanitaire transmise par l'automate d'appel de la préfecture, les principales recommandations à transmettre à la population et actions à mettre en place par les personnes ressources identifiées dans le PCS sont les suivantes :

- **Mise à l'abri et confinement** (fermeture des fenêtres et des volets, arrêt des ventilations) si la dose efficace prévisionnelle dépasse 10 mSv
- **Evacuation de la zone de danger** si la dose efficace prévisionnelle dépasse 50 mSv
- **Ingestion de comprimé d'iode**

## **Organisation du stockage**

Le stockage départemental est géré par le CERP (Centre Européen de Répartition Pharmaceutique).

Ce stock est calculé sur la base d'un comprimé par habitant afin de couvrir les premiers besoins.



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DISTRIBUTION de COMPRIMES D'IODURE de POTASSIUM

### Diffusion de l'alerte

L'alerte est donnée par le préfet ou par l'EPRUS (Etablissement de Préparation de Réponse aux Urgences Sanitaires) au GR (Grossiste Répartiteur) le CERP qui se trouve dès lors en mode astreinte 24h/24, 7 jours sur 7.

L'alerte est diffusée aux maires, aux services concernés et aux médias par la préfecture.

**Le maire relaye immédiatement l'information vers la population** par tout moyen suffisamment mobilisateur (sirène, mégaphone, **porte à porte**).

Ces messages d'alerte, diffusés par les personnes ressources, seront accompagnés d'une information relative à :

- la description de l'évènement (informations transmises par les autorités),
- aux comportements à adopter (voir fiche « Risques Nucléaires » du DICRIM),
- aux conditions de distribution des comprimés d'iodure de potassium (informations dans le présent document).

### Organisation de la distribution

Le **SRC (Site de Rupture de Charge)** pour la commune de Chaucenne est situé dans le chef-lieu de canton, à la **mairie d'Audeux**, 7 grande rue :

Adresse mail : [mairie.audeux@voilà.fr](mailto:mairie.audeux@voilà.fr)

Téléphone (portable du maire) : 06 80 23 18 26

C'est le CERP qui assure la livraison du SRC pendant les heures ouvrables dans un délai maximum de 12 heures à compter de la réception de la demande.

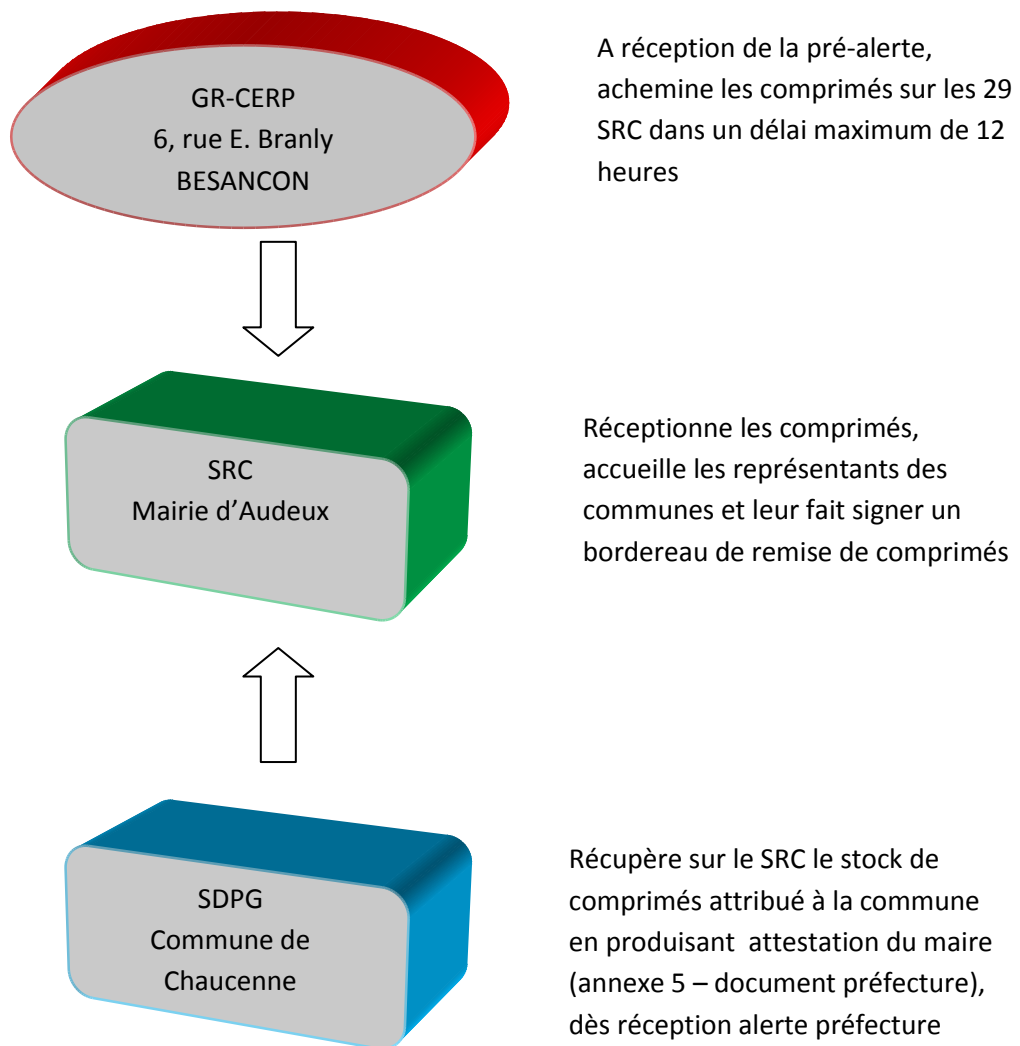
En dehors des heures ouvrables, et dans l'hypothèse où le CERP n'est pas en mesure d'assurer l'allotissement et la livraison totale des comprimés, un circuit de secours alternatif est mis en place.

Le **SDPG (Site de Distribution Population Générale)** est mis en place dans chaque commune. Le maire détermine le ou les locaux pouvant être activés dans des délais très courts (24h/24 et 7 jours/7).

Pour Chaucenne, le SDPG est situé au centre de vie, dans la salle polyvalente.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE  
DISTRIBUTION de COMPRIMÉS  
D'IODURE de POTASSIUM

**Circuit Général de Distribution**  
Schéma simplifié





PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE  
DISTRIBUTION de COMPRIMES  
D'IODURE de POTASSIUM  
**Distribution à la population**

**Distribuer prioritairement** les comprimés dans les structures où sont regroupés les publics les plus vulnérables, **halte garderie, école maternelle** (par les personnes ressources en charge du secteur).

Pendant les horaires scolaires, la livraison sera effectuée directement dans les écoles par la mairie avant l'ouverture des centres au public.

**Distribution au reste de la population.**

La population, alertée, est invitée à se rendre sur le site de distribution. Une information sur la prise d'iode et notamment sur la posologie sera disponible au moment de la distribution.

Les lots de comprimés seront remis sous récépissé indiquant le nom et les coordonnées de la personne qui les récupère, le nombre de comprimés distribués. (Annexe 6).

**Dispositif communal  
de gestion d'une alerte sanitaire**

**En amont de la crise**

1	Lieu de distribution des comprimés	Centre de vie les 3 charmes - salle polyvalente	Maire
2	Désignation du personnel appelé à être mobilisé	Personnes ressources identifiées dans le PCS	Maire
3	Distribution aux structures d'hébergement prioritaires	Prévoir une distribution prioritaire des comprimés à la halte garderie et à l'école maternelle (personnes ressources du secteur) Se munir de la liste des enfants inscrits dans chacune des structures	Colette HENRIET, Claude CRANCE
4	Distribution à la population générale	L'inviter à se rendre sur le site de distribution Se munir de la liste détaillé de la population	Personnes ressources identifiées dans le PCS
5	Préparation de l'information à la population	Relayer l'information transmise par les autorités et distribuer les recommandations contenues dans la fiche « Risques nucléaires » du DICRIM	Personnes ressources identifiées dans le PCS
6	Intégration de cette procédure au PCS	Cette procédure figure en annexe au PCS	Alain ROSET

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE  
DISTRIBUTION de COMPRIMÉS  
D'IODURE de POTASSIUM

**En situation de crise**

1	Réception alerte préfecture	Récupérer les boîtes d'iode stable auprès du SRC. Se munir de l'attestation du maire (annexe 5 du document préfecture)	Secrétariat mairie
2	Alerter la population	Porte à porte effectué par les personnes ressources	Personnes identifiées dans PCS
3	Activer le dispositif de distribution	Mobiliser personnel d'astreinte pour mise en place de la logistique (salle, mobilier, téléphone, ordinateur portable, n° utiles, fournitures de bureau..) et de la signalétique. Prévoir un espace pour l'information (relayer les informations des autorités, affichage n° dédiés santé, notice d'information sur le comprimé, sa posologie..)	Colette HENRIET, Claude CRANCE
4	Mise en œuvre du dispositif de distribution prioritaire	Procéder à la distribution des comprimés à la halte garderie et à l'école maternelle (personnes ressources du secteur)	Colette HENRIET, Claude CRANCE
5	Distribution à la population qui se présente au centre de distribution	Distribution des comprimés selon le dosage recommandé : Personne de + de 12 ans : 2 comprimés de 65 mg Enfant de 3 à 12 ans : 1 comprimé de 65 mg Enfant de 1 mois à 3 ans : ½ comprimé de 65 mg Nouveau né jusqu'à 1 mois : ¼ comprimé de 65 mg	Bernard VOUGNON, J. Luc GUILLAUME, Alain ROSET, Daniel MOINE, Dominique RIEFFEL
6	Bordereau réceptionné de remise de comprimés	Remplir et faire signer le réceptionné. En garder un exemplaire en mairie	Bernard VOUGNON, J. Luc GUILLAUME, Alain ROSET, Daniel MOINE, Dominique RIEFFEL
7	Distribution aux personnes isolées	Distribuer les comprimés aux personnes isolées identifiées dans le PCS (personnes ressources)	Colette HENRIET, Jérôme GAYET,
8	Gestion du stock	Prévoir un système de gestion du stock permettant l'enregistrement des quantités de comprimés reçues et distribuées.	J. Luc GUILLAUME, Alain ROSET,